

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

AVIS DE CONVOCATION

A : M. Jean-Marc Robitaille	M. Marc Campagna
Mme Nathalie Bellavance	M. Frédéric Asselin
M. Daniel L'Espérance	M. Clermont Lévesque
Mme Marie-Claude Lamarche	M. Jean-Luc Labrecque
M. Réal Leclerc	M. Sylvain Tousignant
M. Denis Poitras	M. Michel Lefebvre
M. Michel Morin	M. Stéphane Berthe
M. Paul Asselin	M. Jean-Guy Sénécal
Mme Marie-Josée Beaupré	

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra **le lundi 28 juin 2010 à 18h30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.**

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (285-06-2010) ;
2. Adoption de l'ordre du jour (286-06-2010);
3. Dérogations mineures (287-06-2010);
4. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (288-06-2010) ;
5. Demande à la MRC Les Moulins – inclusion de l'îlot déstructuré (4150, rue Nancy) dans la demande à portée collective en cours (289-06-2010);
6. Autorisation de signature – règlements de griefs – Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009 (cols bleus) (290-06-2010);
7. Autorisation de signature – renouvellement d'entente avec BFI, Usine de triage Lachenaie Ltée (291-06-2010);
8. Autorisation de signature – protocole d'entente concernant les conditions d'opération de la fourrière municipale – Les Œuvres de Galilée (292-06-2010);
9. Avis de motion – règlement (#112-2) modifiant le règlement 112 et son amendement 112-1 afin d'interdire le virage à droite sur feu rouge entre 6 h et 22 h aux intersections de la montée des Pionniers et du boulevard Pierre-Le-Gardeur et des rues de la Sœur-Marie-Rose et des Fleurs (293-06-2010);
10. Avis de motion – règlement (#476) pour acquisition et aménagement du 748, rue Saint-Pierre, pour fins municipales (294-06-2010) ;

11. Avis de motion – règlement (#479) - travaux de réfection de toitures et de remplacement d'unités de ventilation de certains immeubles municipaux (295-06-2010);
12. Adoption du règlement numéro 478 afin de permettre l'implantation et la construction, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 3 332 573 situé en front du boulevard des Rives, pour des fins de services de garde en garderie (296-06-2010);
13. Adoption du règlement numéro 445 - remboursement du coût des travaux exécutés par la MRC Les Moulins pour le reprofilage d'un fossé de drainage des eaux pluviales dans le secteur de la rue du Pressier et le remplacement de ponceaux dans les rues Johanne et Camus (297-06-2010);
14. Autorisation – empiètement sur le domaine public – 778, rue Saint-Pierre (298-06-2010);
15. Adoption de soumission – travaux de construction de conduite d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et de fondation de chaussée dans les rues de la Licorne, du Général, du Consul, du Commandant et de l'Empereur (299-06-2010);
16. Adoption de soumission – construction d'infrastructures – rues Belcourt, Brière, Hall et Léveillé (300-06-2010);
17. Adoption de soumission – construction d'infrastructures – boulevard des Seigneurs, rues Armand-Corbeil, Arthur-Sanscartier, John-F.Kennedy, Pau-VI et Piché (lot 2) (301-06-2010);
18. Adoption de soumission – réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout – boulevard de Terrebonne, montée Masson, rues Léon-Martel, Léveillé, Luc, Samson est, Monique, Rochon, de la Soméca et Thérèse (302-06-2010);
19. Adoption de soumission – travaux de construction des infrastructures et fondation de rue – rues Bissonnette, Chartrand, du Curé-Comtois, McKenzie, Philias-Mathieu, Saint-Antoine et Théberge (lot 3) (303-06-2010);
20. Adoption de soumission – aménagement des parcs, programme 2010 – lot 2 – travaux d'aménagement pour les parcs Daunais, du Souvenir et Saint-Louis (304-06-2010);
21. Adoption de soumission – aménagement des parcs, programme 2010 – lot 3 – travaux d'aménagement pour les parcs Rose des Vents, Gérôme, André-Guérard, de Montpellier, de l'Étincelle, de Pontoise, Simone-Berthiaume et des Bois-Francis (305-06-2010);
22. Adoption du projet de règlement numéro 1001-127 – créer la nouvelle zone 8962-98 et modifier les usages et les normes applicables à la zone 9062-49 (boulevard des Plateaux et rue de Plaisance) (306-06-2010) ;

23. Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-127 (307-06-2010);
24. Adoption du projet de règlement numéro 1001-128 – créer la nouvelle zone 8162-32 à l'intersection nord-est, route 335 et rue Camus – projet résidentiel et garderie (308-06-2010);
25. Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-128 (309-06-2010);
26. Adoption du projet de règlement numéro 1001-129 – agrandissement de la zone 9862-65 et création de la zone 9862-69 - secteur du boulevard des Rives et de la rue de l'Île-de-Mai (310-06-2010);
27. Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-129 (311-06-2010);
28. Période de questions;
29. Levée de l'assemblée (312-06-2010).

Donné à Terrebonne, ce 25^e jour du mois de juin 2010.

Denis Bouffard, avocat
Greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
28 JUIN 2010**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 28 juin 2010 à 18h30, en la salle du Conseil de l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Marie-Josée Beaupré
Daniel L'Espérance	Marc Campagna
Réal Leclerc	Clermont Lévesque
Denis Poitras	Jean-Luc Labrecque
Michel Morin	Sylvain Tousignant
Paul Asselin	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Denis Levesque, directeur général, Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Madame la conseillère Marie-Claude Lamarche et messieurs les conseillers Frédéric Asselin, Michel Lefebvre et Stéphane Berthe.

RÉSOLUTION NO : 285-06-2010

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 286-06-2010

PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 287-06-2010

ATTENDU les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Denis Poitras
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme présentées comme suit :

1. **D10-1296 / montée des Pionniers / Immeubles Centre Lachenaie inc.
Lots 3 535 809 et 3 797 879 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal autorise la réduction, pour fins de subdivision, de la largeur minimale d'un terrain commercial projeté issu des lots originaires 3 535 809 et 3 797 879 à 13,44 mètres au lieu de 30 mètres.

2. **D10-1267 / 10, rue de Bordeaux / Réjean Mercier
Lot 4 436 388 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal autorise l'augmentation, pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée, du pourcentage d'occupation maximale du terrain à 33% au lieu de 30% et l'augmentation, en cour avant, de l'empiètement d'une chambre froide à 3,25 mètres au lieu de 2 mètres.

3. **D10-0934 / 2650, rue Johanne / Jean Verdon
Lot 2 919 067 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal autorise, pour un agrandissement résidentiel, la réduction de la marge arrière minimale à 6 mètres au lieu de 7,5 mètres et la réduction, au sous-sol, du ratio de la répartition de la surface de plancher du logement principal à 17% au lieu de 33% min.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 288-06-2010

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées aux procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme du 27 mai et du 10 juin 2010;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 27 mai et du 10 juin 2010 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 54 suivants :

**1. D10-1266 / 10, rue de Bordeaux / Réjean Mercier
Lot 4 436 388 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction soumis par le demandeur pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée et le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

**2. D10-0905 / 2650, rue Johanne / Jean Verdon
Lot 2 919 067 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan soumis par le demandeur pour un agrandissement résidentiel, et ce, conditionnellement à l'ajout d'un avant-toit en façade de l'agrandissement proposé.

**3. D10-1540 / 2917, rue de Montpellier / Constructions
Martin Cousineau
Lot 4 286 403 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition déposée par le demandeur pour la construction d'une habitation unifamiliale.

**4. D10-1674 / 2977, rue de Montpellier / Constructions
Martin Cousineau
Lot 4 387 565 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

**5. D10-1534 / 3025, rue de Montpellier / Constructions
Martin Cousineau
Lot 4 397 679 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

**6. D10-1634 / 762, rue du Rubis / Les Constructions Patrick
Tremblay
Lot 4 310 037 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

7. **D10-1318 / 3605, avenue des Roseaux / Habitations Clo-Bel inc.**
Lot 4 139 260 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale avec garage, tel que soumis par le demandeur.

8. **D10-1535 / rue Charron / Dominic Saint-Cyr**
Lot 2 123 510 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur, sous réserve du respect des normes en matière de branchement à l'égout et/ou l'aqueduc.

9. **D10-1179 / 1460, rue de l'Abricotier / Les Constructions Lacourse**
Lot 3 988 938 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte la proposition déposée par le demandeur pour la construction d'une habitation unifamiliale.

10. **D10-1656 / 1677, 1679, 1681, rue de l'Avocatier / Habitations des Vignobles inc.**
Lots 4 048 050, 4 048 051 et 4 048 052 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un triplex de condos en rangée, tel que soumis par le demandeur.

11. **D10-0685 / 1051, 1053, 1055, rue Rodrigue / Habitations des Vignobles inc.**
Lots 3 969 657 et 4 330 079 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte la proposition déposée par le demandeur pour la construction de six triplex.

12. **D10-1303 / 22, rue de Bordeaux / Raymond Aubut Construction inc.**
Lot 4 436 390 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction bonifié par le demandeur pour la construction d'une habitation unifamiliale et le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

13. **D10-1546 / 9, rue de Fronsac / Les Constructions Jean Brunet inc.**
Lots 4 436 479 et 4 436 409 du cadastre du Québec

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur, et le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

**14. D10-1613 / 135, rue de Sannois / Dominic Bélanger
Lot 4 436 521 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur, et le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

**15. D10-1176 / 182, rue de l'Érable-Noir / Construction Voyer inc.
Lot 4 301 600 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte :

Dans le cadre du cahier de développement du projet résidentiel « Domaine du Parc » :

Pour les cellules d'habitation # 3, 4, 9, 10 12 et 13

Le modèle d'architecture suivant :

- V0-9 (isolé) conditionnellement à une bonification approuvée par la Direction de l'aménagement du territoire, du traitement architectural des élévations avant secondaire tel que prévu au plan des lots particuliers.

De procéder à la mise à jour du cahier de développement du projet résidentiel « Domaine du Parc » et à la diffusion de celui-ci à tous les constructeurs concernés par ce projet.

**16. D10-1513 / 510, rue Bellerive / Benoit Marsan
Lot 2 440 236 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbre telle que formulée par le demandeur.

**17. D10-1376 / 50, rue Chapleau / Martin Gagnon
Lot 2 441 959 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte, pour l'installation d'une clôture en cour arrière et latérale et l'abattage d'un sapin, la proposition déposée par le demandeur.

**18. D09-3098 / 211, rue Saint-André / Pierre Lizotte
Lot 2 441 863 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan d'architecture visant la pose d'un parement extérieur, d'un balcon à l'étage et de deux portes d'issues sur l'élévation latérale droite, réalisé par Forme Studio.

**19. D10-1049 / 505, rue Saint-Jean-Baptiste / Chantal Marin
Lot 4 388 818 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte :

Pour la construction d'une habitation de trois logements :

- le plan projet d'implantation réalisé par Gaétan Meunier, arpenteur-géomètre;
- le plan d'architecture réalisé par Stéphane Lalancette, technologue;
- le devis descriptif soumis au dossier,

le tout conditionnellement à la plantation d'arbres dans la cour arrière et dans la marge avant secondaire.

**20. D10-0646 / 40, rue Saint-Joseph / Philippe Lemieux
Lot 2 441 855 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan projet d'implantation et le plan d'architecture réalisés par Éric Desjardins, architecte, pour l'agrandissement et la restauration d'un bâtiment résidentiel.

**21. D10-1483 / 81, rue Saint-Louis / Gabi Eskandar
Lots 2 441 793, 2 915 253 et 2 441 795 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition déposée par le demandeur pour l'installation d'une clôture en cour latérale droite.

**22. D10-1107 / 524, rue Saint-Pierre / Richard Marquis
Lot 4 318 732 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte les esquisses d'élévations démontrant un duplex soumises par le demandeur, conditionnellement aux ajustements de détails exposés au devis et le plan projet d'implantation soumis par le demandeur (conditions à préciser au besoin).

**23. D10-0551 / 739, rue Saint-Pierre / Simon Matte
Lot 2 438 239 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de restauration de fenêtres et du balcon avant présenté au devis descriptif déposé par le demandeur.

**24. D10-1404 / 753, rue Saint-Pierre / Pierre Corbeil
Lot 2 441 831 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition déposée par le demandeur, telle que détaillée au devis, pour les modifications d'une terrasse.

**25. D10-0753 / 790, rue Saint-Pierre / Ville de Terrebonne
Lot 2 439 151 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition déposée par le demandeur pour le remplacement de la colonnade et des garde-corps.

26. **D10-0392 / 825, rue Saint-Pierre, suite 100 / Groupe Lettra.Ca
Lot 2 439 035 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition d'affichage bonifiée par Groupe Lettra.Ca, pour l'installation d'une enseigne en potence, conditionnellement à l'enlèvement des enseignes localisées dans les fenêtres.

27. **D10-1611 / 866, rue Saint-Pierre / Service des Immeubles
Lot 2 441 814 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de rénovation du bloc sanitaire du parc civique déposé par la Direction de l'entretien du territoire, tel que détaillé au devis.

28. **D10-0859 / chemin Saint-Charles / Les Habitations G & G
Lot 3 616 923 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition produite par Les Architectures Gosselin pour la construction d'un triplex (pour l'unité A), conditionnellement au retour de maçonnerie sur les élévations latérales et la plantation d'arbres à grand déploiement le long du chemin Saint-Charles (± 10 mètres entre les arbres).

29. **D10-0187 / 1895, chemin Saint-Charles / Le Groupe Phoenix
Lot 1 945 592 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte les plans et devis suivants pour la construction d'une habitation multifamiliale de 6 logements (classe D) :

- le plan d'implantation réalisé par Chaurette Robitaille Guilbault, arpenteurs-géomètres;
- le plan d'élévations réalisé par Architecture Gosselin;
- le devis descriptif soumis par le demandeur, relativement à la palette des matériaux et couleurs;
- le plan d'aménagement paysager réalisé par Louis Dubuc, architecte paysagiste,

le tout conditionnellement à la mise à jour du plan d'aménagement paysager visant la préservation de l'arbre arrière et une plantation d'arbres à grand déploiement en cour arrière.

30. **D10-0819 / 3407, chemin Saint-Charles / Claude Gionet
Lots 1 947 502, 1 947 836 et 1 947 501 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition déposée par le demandeur pour l'ajout d'une marquise pour un balcon situé en cour latérale.

31. **D10-1636 / 860, côte de Terrebonne / Yves Pilon
Lot 2 921 488 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un gazébo, tel que soumis par le demandeur.

- 32. D10-1618 / 4155, côte de Terrebonne / Denise Baldacchino Locas
Lots 2 400 407 et 2 122 181 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition soumise par le demandeur pour la démolition partielle d'une habitation (annexe hors-fondation).

- 33. D09-3133 / 4771, boulevard Laurier / Philippe Woodrough
Lot 3 557 495 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte les plans suivants pour la construction d'un bâtiment commercial :

- le plan projet d'implantation # JB-21103, réalisé par Yves Woodrough, architecte;
- les plans d'architecture, le concept d'affichage mural et sur pylône # 09-496 réalisés par Yves Woodrough, architecte;
- le plan d'aménagement paysager réalisé par Johanne Berthiaume, architecte paysagiste.

- 34. D10-1401 / 1001, rue des Migrateurs / Développements Lachenaie Itée
Lot 3 785 125 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan d'architecture du troisième commerce « Bébé Rama » produit par Stendel + Reich, architectes, et accepte le maintien du plan d'ensemble et des aménagements paysagers de la résolution # 555-09-2008.

- 35. D10-1250 / 3433, boulevard de la Pinière, suite 207 / McLaughlin Champagne Truchon inc.
Lots 2 122 857, 2 122 858 et 2 122 859 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal *refuse* la proposition d'affichage réalisée par Enseignes Métropolitain, pour l'installation d'une enseigne sous la corniche du bâtiment.

- 36. D10-1204 / 655, montée des Pionniers / 9215-9714 Québec inc.
Lot 2 888 304 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition produite par Repère Paysage, pour l'aménagement d'une terrasse extérieure.

- 37. D10-0968 / 706, boulevard des Seigneurs / Enseigne Technigraphe inc.
Lot 2 440 326 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition d'affichage mural réalisée par Technigraphe inc.

**38. D10-1497 / rue Fernand-Poitras / Gestion 9150
Lot 3 148 910 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition déposée par le demandeur pour la construction d'un bâtiment industriel, conditionnellement à la réalisation de l'aménagement paysager modifié conformément à la réglementation.

**39. D09-2923 / 275, rue Bourdages / 9087-2722 Québec inc.
Lots 3 316 108 et 3 316 106 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition et plans suivants pour la construction de deux (2) habitations multifamiliales isolées de 12 logements (classe E) :

- la proposition d'implantation réalisée par Conception et Design A. Gosselin;
- le plan d'élévations réalisé par André Brassard, architecte, conditionnellement à la pose de maçonnerie sur l'élévation latérale gauche sur l'immeuble ayant front sur la rue Bourdages et à la pose de maçonnerie sur les deux élévations droites sur l'immeuble ayant front sur le boulevard Carmel;
- le plan d'aménagement paysager réalisé par Le Groupe Séguin Lacasse inc.,

le tout conditionnellement à ce que l'émission de l'autorisation du dernier immeuble soit réalisée qu'à la suite de l'aménagement complet du paysage.

**40. D10-1589 / 320, rue de Briançon / Construction Voyer inc.
Lot 3 849 864 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

**41. D10-1458 / 3281, rue Brochu / Horia Dan Samoila
Lot 1 891 523 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition déposée par le demandeur pour la construction d'un garage détaché, conditionnellement à la pose d'un revêtement de « Canel », de vinyle ou d'aluminium.

**42. D10-0880 / 365, rue Fidèle / Chantal Rivest
Lot 2 920 735 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition déposée par le demandeur pour la rénovation de la toiture.

**43. D10-1608 / 325, rue Gagné / André Léveillé
Lot 3 781 251 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 44. D10-1599 / 335, rue Gagné / Jean-Sébastien Goupil
Lot 3 781 252 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 45. D10-1604 / 345, rue Gagné / Véronique Lebel
Lot 3 781 253 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale avec garage détaché, tel que soumis par le demandeur.

- 46. D10-1555 / 565, avenue des Grands-Prés / Le Groupe Selona
Lot 4 065 330 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 47. D10-1102 / 2281, rue Karine / Réjean Boulianne
Lot 1 886 740 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition déposée par le demandeur pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale.

- 48. D10-1545 / 3540, rue Lamothe / André Wagner
Lot 2 919 968 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition déposée par le demandeur pour la construction d'un garage détaché.

- 49. D10-1281 / 3400, montée Major / Karine Deschênes
Lot 1 891 741 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte la proposition déposée par le demandeur pour la construction d'une habitation unifamiliale.

- 50. D10-1556 / 804, rue de la Manicouagan / Vittorio Guzzo Angelo
Lot 2 917 539 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un projet d'agrandissement, tel que soumis par le demandeur.

- 51. D10-1584 / 7327, rue Rodrigue / Daniel Bédard
Lot 1 890 342 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un garage détaché, tel que soumis par le demandeur.

**52. D10-1486 / 266, rue de la Soméca / Philip Morrissette
Lot 1 950 956 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal refuse la proposition déposée par le demandeur pour la construction d'un garage détaché car l'architecture du garage ne cadre pas à son milieu d'insertion avec le bâtiment principal et ceux du secteur avoisinant, conformément aux objectifs escomptés au PIIA.

**53. D10-1519 / 4284, rue Téléphore / Isabelle Gravel
Lot 2 918 784 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un garage détaché, tel que soumis par le demandeur.

**54. D10-1610 / 20, croissant du Vallon / Chantal Laurin
Lot 2 916 944 du cadastre du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte l'aménagement d'un solarium, tel que soumis par le demandeur.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 289-06-2010

PROPOSÉ PAR : Daniel L'Espérance

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

Suivant la recommandation CE-2010-450-REC du Comité exécutif, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne demande à la MRC Les Moulins d'inclure l'îlot déstructuré pour le 4150, rue Nancy, dans la demande à portée collective en cours, et ce, afin de permettre les activités para-agricoles ou, par défaut, des activités comparables.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 290-06-2010

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les ententes de règlement des griefs numéros 07-36, 08-52, 08-57, 08-70, 08-59, 08-81 et 09-18 à intervenir entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009, le tout suivant les recommandations CE-2010-638-REC, CE-2010-639-REC, CE-2010-640-REC, CE-2010-641-REC, CE-2010-642-REC et CE-2010-643-REC du Comité exécutif en date du 16 juin 2010. Copie desdites ententes est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 291-06-2010

PROPOSÉ PAR : Jean-Luc Labrecque

APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le renouvellement de l'entente avec BFI, Usine de triage Lachenaie Ltée, pour une durée de cinq (5) ans, relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement de la Ville de Terrebonne, le partage des coûts relatifs à cette utilisation, au maintien d'un dépôt de matériaux secs et la gestion des déchets, le tout suivant la recommandation CE-2010-650-REC du Comité exécutif en date du 16 juin 2010.

QUE copie de ladite entente soit et est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 292-06-2010

ATTENDU QUE depuis le mois d'avril 2004, l'organisme Les Œuvres de Galilée opère la fourrière municipale de la Ville de Terrebonne par le biais d'une entente ;

ATTENDU QU'une révision de l'entente est requise afin de revoir certains éléments de l'opération de la fourrière municipale ainsi que le montant de la subvention versée par la Ville de Terrebonne à l'organisme pour la réalisation de cette activité ;

ATTENDU QU'un nouvel horaire et de nouvelles modalités de gestion entreront en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

ATTENDU la recommandation CE-2010-568-DEC du Comité exécutif en date du 2 juin 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Denis Poitras
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente avec l'organisme Les Œuvres de Galilée concernant les conditions d'opération de la fourrière municipale de la Ville de Terrebonne au coût de 1 442,31\$ par semaine.

QUE ladite entente, d'une durée d'un (1) an, débute le 1^{er} juillet 2010 et se renouvellera selon les conditions prévues à l'article 7.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 293-06-2010

Le conseiller Jean-Guy Sénécal donne avis de motion à l'effet de présenter pour adoption, à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 112-2) modifiant le règlement numéro 112 interdisant le virage à droite sur feu rouge à certaines conditions et plus spécifiquement d'interdire à l'intersection de la montée des Pionniers et de la rue des Fleurs, à l'intersection de la montée des Pionniers et du boulevard Pierre-Le-Gardeur et à l'intersection de la montée des Pionniers et de la rue de la Sœur-Marie-Rose le virage à droite sur feu rouge entre 6h et 22h, du lundi au vendredi.

RÉSOLUTION NO : 294-06-2010

Le conseiller Jean-Luc Labrecque donne avis de motion à l'effet de présenter pour adoption, à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 476) décrétant l'acquisition du lot 2 439 073 du cadastre du Québec et l'aménagement intérieur du bâtiment sis au 748, rue Saint-Pierre, pour fins municipales, et prévoyant un emprunt n'excédant pas 1 170 000\$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 295-06-2010

Le conseiller Marc Campagna donne avis de motion à l'effet de présenter pour adoption, à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 479) décrétant des travaux de réfection de toitures et de remplacement d'unités de ventilation de certains immeubles municipaux, soit le centre Guérin, le garage municipal (1051, rue Nationale), le centre Angora, l'édifice Ernest-Séraphin-Mathieu et l'édifice du 3630, rue Émile-Roy et prévoyant un emprunt au montant de 1 505 000\$ pour en payer le coût.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 296-06-2010

PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE le règlement permettant l'implantation et la construction, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 3 332 573 du cadastre du Québec situé en front du boulevard des Rives pour des fins de services de garde en garderie, le tout conformément à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (L.R.Q., chap. S4.1.1), soit adopté sous le numéro 478.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 297-06-2010

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Denis Poitras

QUE le règlement ayant pour objet de rembourser le coût des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau en bon état entre la rue du Pressier et le chemin Saint-Roch ainsi que le remplacement de deux (2) ponceaux existants et prévoyant un emprunt au montant de 550 557\$, soit adopté sous le numéro 445.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 298-06-2010

ATTENDU la réception d'une demande formulée par M. Fabien Poirier à l'effet de remplacer une structure d'affichage désormais mal adaptée située au 778, rue Saint-Pierre;

ATTENDU QUE la demande de remplacement d'enseigne implique un empiètement sur le domaine public;

ATTENDU QUE l'esthétisme de la nouvelle enseigne a été démontré;

ATTENDU la recommandation CE-2010-269-REC du Comité exécutif en date du 24 mars 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Luc Labrecque
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'empiètement sur le domaine public afin d'implanter une structure d'enseigne sur poteau, en front de la terrasse située au 778, rue Saint-Pierre (restaurant Chez Fabien).

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents pertinents à cet empiètement.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 299-06-2010

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de construction de conduite d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et de fondation de chaussée sur les rues de la Licorne, du Général, du Consul, du Commandant et de l'Empereur ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 mai 2010, à savoir :

Les Excavations Roc-Sol Itée	1 521 996,79\$
Doncar Construction inc.	1 575 388,25\$
Poly Excavation inc.	1 622 859,18\$
Les Constructions CJRB inc.	1 649 038,29\$
Construction Cyvex inc.	1 747 046,52\$
Louisbourg SBC, s.e.c., Div. Construction Louisbourg	1 813 303,01\$
Transport & Excavation Mascouche inc.	1 894 664,54\$
Excavation Marcel Clark inc.	2 104 415,54\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Excavations Roc-Sol Itée s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 28 mai 2010 par M. Guy Saulnier, ingénieur de la firme BPR-Triax ;

ATTENDU la recommandation CE-2010-654-REC du Comité exécutif en date du 16 juin 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Morin
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **LES EXCAVATIONS ROC-SOL LTÉE** pour des travaux de construction de conduite d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et de fondation de chaussée sur les rues de la Licorne, du Général, du Consul, du Commandant et de l'Empereur, pour un montant de 1 348 391,40\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 404.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2010-0164 émis par le trésorier soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE l'acceptation de cette soumission soit conditionnelle à l'émission des certificats d'autorisation prévus aux articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 300-06-2010

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour la construction d'infrastructures sur les rues Belcourt, Brière, Hall et Léveillé (lot 1), en vertu du règlement numéro 472 (Programme PRECO);

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes le 16 juin 2010, à savoir :

Paysagiste S. Forget inc.	2 416 000,00\$
Louisbourg SBC, s.e.c.	2 622 927,17\$
Excavation Marcel Clark inc.	2 675 467,66\$
Les Excavations Roc-Sol Itée	2 993 421,30\$
Transport & Excavation Mascouche inc.	3 067 866,19\$
Bernard Sauvé Excavation inc.	3 250 077,60\$
Doncar Construction inc.	3 280 110,25\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Paysagiste S. Forget inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 17 juin 2010 par M. Steve Chaumont, ingénieur de la firme Leroux Beaudoin Hurens et Associés inc. ;

ATTENDU la recommandation CE-2010-684-REC du Comité exécutif en date du 23 juin 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Luc Labrecque
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **PAYSAGISTE S. FORGET INC.**, datée du 16 juin 2010, pour la construction d'infrastructures sur les rues Belcourt, Brière, Hall et Léveillé (lot 1), pour un montant de 2 140 420,83\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 472.

QUE l'acceptation de cette soumission soit conditionnelle à l'approbation du règlement 472 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 301-06-2010

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour la construction d'infrastructures sur le boulevard des Seigneurs et les rues Armand-Corbeil, Arthur-Sanscartier, John-F.-Kennedy, Paul-VI et Piché (lot 2), en vertu du règlement numéro 472 (Programme PRECO);

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes le 17 juin 2010, à savoir :

Transport & Excavation Mascouche inc.	1 961 937,71\$
Les Excavations Roc-Sol Itée	2 107 038,98\$ <i>non conforme</i>
Doncar Construction inc.	2 135 769,96\$
Excavation Marcel Clark inc.	2 238 452,06\$
Louisbourg Construction inc.	2 567 149,99\$
Les Constructions Infrabec inc.	3 041 800,65\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 18 juin 2010 par M. Steve Chaumont, ingénieur de la firme Leroux Beaudoin Hurens et Associés inc. ;

ATTENDU la recommandation CE-2010-685-REC du Comité exécutif en date du 23 juin 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Luc Labrecque
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **TRANSPORT & EXCAVATION MASCOUCHE INC.**, datée du 17 juin 2010, pour la construction d'infrastructures sur le boulevard des Seigneurs et les rues Armand-Corbeil, Arthur-Sanscartier, John-F.-Kennedy, Paul-VI et Piché (lot 2), pour un montant de 1 738 150,81\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 472.

QUE l'acceptation de cette soumission soit conditionnelle à l'approbation du règlement 472 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 302-06-2010

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout pour le boulevard de Terrebonne, la montée Masson et les rues Léon-Martel, Léveillé, Luc, Samson est, Monique, Rochon, de la Soméca et Thérèse, en vertu du règlement numéro 472 (Programme PRECO);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 16 juin 2010, à savoir :

Aqua-Rehab inc.	2 651 119,96\$
Sanexen Services Environnementaux inc.	2 990 120,83\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Aqua-Rehab inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 17 juin 2010 par M. Steve Chaumont, ingénieur de la firme Leroux Beaudoin Hurens et Associés inc. ;

ATTENDU la recommandation CE-2010-686-REC du Comité exécutif en date du 23 juin 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Luc Labrecque
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **AQUA-REHAB INC.**, datée du 16 juin 2010, pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout pour le boulevard de Terrebonne, la montée Masson et les rues Léon-Martel, Léveillé, Luc, Samson est, Monique, Rochon, de la Soméca et Thérèse pour un montant de 2 348 722\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 472.

QUE l'acceptation de cette soumission soit conditionnelle à l'approbation du règlement 472 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 303-06-2010

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour la construction d'infrastructures et de fondation de rue sur les rues Bissonnette, Chartrand, du Curé-Comtois, McKenzie, Philiat-Mathieu, Saint-Antoine et Théberge (lot 3), en vertu du règlement numéro 472 (Programme PRECO);

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 18 juin 2010, à savoir :

Doncar Construction inc.	2 437 210,82\$
Excavation Marcel Clark inc.	2 731 411,90\$ <i>révisé</i>
Transport & Excavation Mascouche inc.	2 746 039,94\$
Louisbourg Construction inc.	3 154 253,50\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Doncar Construction inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 18 juin 2010 par M. Steve Chaumont, ingénieur de la firme Leroux Beaudoin Hurens et Associés inc. ;

ATTENDU la recommandation CE-2010-687-REC du Comité exécutif en date du 23 juin 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Luc Labrecque
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **DONCAR CONSTRUCTION INC.**, datée du 18 juin 2010, pour la construction d'infrastructures et de fondation de rue sur les rues Bissonnette, Chartrand, du Curé-Comtois, McKenzie, Philiat-Mathieu, Saint-Antoine et Théberge (lot 3), pour un montant de 2 159 212,25\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 472.

QUE l'acceptation de cette soumission soit conditionnelle à l'approbation du règlement 472 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 304-06-2010

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour l'aménagement des parcs, programme 2010 – lot 2 – travaux d'aménagement pour les parcs Daunais, du Souvenir et Saint-Louis ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes le 15 juin 2010, à savoir :

Transport & Excavation Mascouche inc.	650 260,74\$
Bernard Malo inc.	753 103,50\$
Pavage des Moulins inc.	781 382,55\$
Entreprises VG inc.	795 506,65\$
Paysagiste Rive-Sud ltée	815 812,45\$
Paysagiste S. Forget inc.	890 148,98\$ <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 15 juin 2010 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Nacev Consultants inc. ;

ATTENDU la recommandation CE-2010-695-REC du Comité exécutif en date du 23 juin 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Luc Labrecque
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **TRANSPORT & EXCAVATION MASCOUCHE INC.** pour l'aménagement des parcs, programme 2010 – lot 2 – travaux d'aménagement pour les parcs Daunais, du Souvenir et Saint-Louis, pour un montant de 576 089,25\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds des règlements numéros 397 et 467.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2010-0180 émis par le trésorier soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 305-06-2010

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour l'aménagement des parcs, programme 2010 – lot 3 – travaux d'aménagement pour les parcs Rose des Vents, Gérôme, André-Guérard, de Montpellier, de l'Étincelle, de Pontoise, Simone-Berthiaume et des Bois-Francis;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 15 juin 2010, à savoir :

Transport & Excavation Mascouche inc.	1 022 508,59\$
Entreprises VG inc.	1 124 218,18\$
Bernard Malo inc.	1 144 915,32\$
Paysagiste S. Forget inc.	1 193 007,40\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 15 juin 2010 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Nacev Consultants inc. ;

ATTENDU la recommandation CE-2010-696-REC du Comité exécutif en date du 23 juin 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Denis Poitras
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **TRANSPORT & EXCAVATION MASCOUCHE INC.** pour l'aménagement des parcs, programme 2010 – lot 3 – travaux d'aménagement pour les parcs Rose des Vents, Gérôme, André-Guérard, de Montpellier, de l'Étincelle, de Pontoise, Simone-Berthiaume et des Bois-Francis, pour un montant de 905 876,93\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds des règlements numéros 397 et 467.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2010-0181 émis par le trésorier soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 306-06-2010

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-127 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la nouvelle zone 8962-98 au sud du boulevard des Plateaux et à l'ouest de la rue de Plaisance, afin d'y autoriser les usages d'habitation multifamiliale de 3 à 12 logements ainsi que l'usage institutionnel de classe A, de modifier les usages et les normes applicables à la zone 9062-49, située au nord du boulevard des Plateaux et à l'est de la rue de Plaisance, remplacer les usages commerciaux par les usages d'habitations multifamiliales de 3 à 12 logements ainsi que par l'usage spécifique de garderie et fixer les normes d'implantation applicables dans ces zones pour les usages précités.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 12 juillet 2010 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 307-06-2010

Le conseiller Paul Asselin donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement modifiant le règlement de zonage 1001 afin de créer la nouvelle zone 8962-98 au sud du boulevard des Plateaux et à l'ouest de la rue de Plaisance, afin d'y autoriser les usages d'habitation multifamiliale de 3 à 12 logements ainsi que l'usage institutionnel de classe A, de modifier les usages et les normes applicables à la zone 9062-49, située au nord du boulevard des Plateaux et à l'est de la rue de Plaisance, remplacer les usages commerciaux par les usages d'habitations multifamiliales de 3 à 12 logements ainsi que par l'usage spécifique de garderie et fixer les normes d'implantation applicables dans ces zones pour les usages précités, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 308-06-2010

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Denis Poitras

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-128 modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin de créer la nouvelle zone 8162-31 à l'intersection nord-est de la route 335 et de la rue Camus, et autoriser dans cette nouvelle zone, les usages d'habitations multifamiliales de 4 et 5 logements ainsi que l'usage spécifique de garderie (6541) et l'usage Institutionnel de classe A. La modification fixe également les normes d'implantation applicables dans cette zone pour ces usages.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 12 juillet 2010 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 309-06-2010

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement modifiant le règlement de zonage 1001, afin de créer la nouvelle zone 8162-31 à l'intersection nord-est de la route 335 et de la rue Camus, et autoriser dans cette nouvelle zone, les usages d'habitations multifamiliales de 4 et 5 logements ainsi que l'usage spécifique de garderie (6541) et l'usage Institutionnel de classe A. La modification fixe également les normes d'implantation applicables dans cette zone pour ces usages, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 310-06-2010

PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-129 modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin d'agrandir la zone 9862-65 aux dépens de la zone 9862-79, sur le côté est de la rue de l'Île-de-Mai, au sud du boulevard des Rives, afin d'y autoriser les usages d'habitation de classes A et H (unifamiliales et activités d'affaires), d'hébergement de classe D (résidences pour personnes âgées autonomes), institutionnels de classe A (parcs) en remplacement des usages commerciaux et de créer une nouvelle zone 9862-69 et de fixer aux dépens de la zone 9862-79, sur le côté sud du boulevard des Rives, entre la montée Dumais et la rue de l'Île-de-Mai, afin d'y autoriser les usages d'habitation de classes C et D (3 à 6 logements), les usages institutionnels de classes A et B (parcs et services institutionnels) et l'usage spécifique de garderie, en remplacement des usages commerciaux et de fixer les usages et les normes d'implantation applicables à cette nouvelle zone.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 12 juillet 2010 à 19h30.

RÉSOLUTION NO : 311-06-2010

Le conseiller Jean-Guy Sénécal donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement modifiant le règlement de zonage 1001, afin d'agrandir la zone 9862-65 aux dépens de la zone 9862-79, sur le côté est de la rue de l'Île-de-Mai, au sud du boulevard des Rives, afin d'y autoriser les usages d'habitation de classes A et H (unifamiliales et activités d'affaires), d'hébergement de classe D (résidences pour personnes âgées autonomes), institutionnels de classe A (parcs) en remplacement des usages commerciaux et de créer une nouvelle zone 9862-69 et de fixer aux dépens de la zone 9862-79, sur le côté sud du boulevard des Rives, entre la montée Dumais et la rue de l'Île-de-Mai, afin d'y autoriser les usages d'habitation de classes C et D (3 à 6 logements), les usages institutionnels de classes A et B (parcs et services institutionnels) et l'usage spécifique de garderie, en remplacement des usages commerciaux et de fixer les usages et les normes d'implantation applicables à cette nouvelle zone, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 312-06-2010

PROPOSÉ PAR : Jean-Luc Labrecque

APPUYÉ PAR : Daniel L'Espérance

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
